

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 OCTOBRE 2014

Le seize octobre deux mille quatorze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de quatorze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 9 octobre 2014.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, MARTIN Jean-Pierre, L'HOSTIS Stéphanie, DÉVÉHAT Yannick, GUILLEMOT Marianne, LE GOFF Armand, GERBEAU Philippe, EVENNO Carole, LABORDE Catherine, LE LIBOUX Claude, LE BADEZET Yoann, NEDELLEC Morgane, ÉZANIC Jean-Louis et ROBIN Evelyne.

Était absente excusée : Christelle MORAUT.

Madame MORAUT Christelle donne procuration à Mme EVENNO Carole pour prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes.

Secrétaire de séance : L'HOSTIS Stéphanie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2014.

DÉCISIONS

1°/ GARANTIE D'EMPRUNT LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE

Monsieur le Maire fait savoir que Cap Lorient Habitat, qui construit actuellement les 4 logements au lotissement Les Hauts de Bellevue, a contracté 2 prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Le premier prêt concerne le bâti pour un montant de 316 987€, qui est garanti par le conseil général et par Pontivy communauté (50% chacun). Le second prêt concerne le foncier pour un montant de 33 238 €, et devait être garanti à 100% par Pontivy communauté, qui vient de les informer que la garantie n'interviendrait qu'à hauteur de 50%. Sans ces garanties, Cap Lorient Habitat ne peut pas encaisser les fonds à la livraison de l'opération.

Monsieur Le Maire propose que la commune partage la garantie du prêt foncier avec Pontivy communauté à 50% soit 16 619€.

Il est a noté que les garanties des Collectivités Locales pour les opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements réalisées par les offices publics de l'habitat ne sont pas prises en compte dans le ratio d'endettement de la Collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de partager la garantie du prêt foncier d'un montant total de 33 238 €, avec Pontivy Communauté à hauteur de 50% soit 16 619€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°/ CONVENTION RTE POUR LA LIGNE ELECTRIQUE CALAN-MUR DE BRETAGNE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que pour répondre à la fragilité électrique de la Bretagne, le projet de création d'une liaison électrique souterraine 225kV entre Calan et Mûr de Bretagne a été lancé depuis 2011 et traverse la commune.

Afin de permettre la réalisation du projet, Monsieur le maire propose de signer la convention avec l'entreprise RTE (Réseau de transport d'électricité) de PARIS, concernant la mise à disposition des parcelles YL n° 35 au lieu-dit Kerglaive, YM n° 4 (Kerfozo) et YM n° 46 (entre Kergouët et Kerfozo), appartenant à la commune. Ainsi, la commune reconnaît les droits suivants à l'entreprise RTE d'établir :

- Sur la parcelle YL 35 dans une bande de 5 mètres de largeur, la ligne électrique souterraine et tous ses accessoires sur une longueur totale d'environ 1 mètre.
- Sur la parcelle YM 4 dans une bande de 5 mètres de largeur, la ligne électrique souterraine et tous ses accessoires sur une longueur totale d'environ 2 mètres.
- Sur la parcelle YM 46 dans une bande de 5 mètres de largeur, la ligne électrique souterraine et tous ses accessoires sur une longueur totale d'environ 6 mètres.

De plus, la commune conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander l'enlèvement ou la modification des ouvrages. Elle s'engage à ne faire aucune construction dans une bande de 5 mètres de largeur sur le tracé de l'ouvrage, ni aucune modification du profil du terrain et plantations d'arbres, d'arbustes ou de façon culturale dépassant 0.80 mètre de profondeur qui seraient préjudiciables à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité de l'ouvrage, ou à la sécurité.

Au titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus, RTE s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié, à la commune une indemnité de 61 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3°/ VALIDATION ACHAT D'UN VÉHICULE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services techniques ont besoin d'un véhicule en remplacement du Citroën C15D qui est hors d'usage.

Trois entreprises ont été sollicitées afin de proposer un véhicule de gabarit similaire :

- L'entreprise GEMY PONTIVY : Un Peugeot Partner Pack CD Clim 120 L1, 1.6L HDI 75 pour un montant TTC de 13 937.66€ (accessoires et frais annexes inclus).
- L'entreprise Citroën : Un Berlingo 20 L, HDI 75 BVM Club pour un montant TTC de 13 948.58€ (accessoires et frais annexes inclus).
- L'entreprise Renault : Un Kangoo express DCI 75 pour un montant TTC de 13 692,22€ (accessoires et frais annexes inclus), avec prêt gracieux d'un véhicule en attendant la livraison.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider l'offre de l'entreprise Renault pour un montant TTC de 13692,22€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4°/ VALIDATION ENTRETIEN VOIRIE COMMUNALE : DÉBROUSSAILLAGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation concernant l'entretien de la voirie communale et rurale : débroussaillage (contrat annuel pour 2 passages au printemps et à l'automne).

Deux entreprises y ont répondu :

- L'entreprise Transports Le Gloahec de Merlevenez pour un montant HT de 14 030.26€ soit TTC 16 836.31€.
- L'entreprise EURL Rural Service de Malguénac pour un montant HT de 13425.60€ soit TTC de 16 110.72€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider l'offre de L'entreprise EURL Rural Service de Malguénac pour un montant HT de 13 425.60€ soit un montant TTC de 16 110.72€, entreprise la mieux disante.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°/ VALIDATION RÉFECTION DU CHEMIN DE CORN ER HOËT :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation concernant la réfection du chemin de Corn Er Hoët. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'avis d'appel d'offres est paru sur le site de l'association des Maires du Morbihan. 8 entreprises ont été consultées, 5 ont répondu positivement. (cf tableau de synthèse de la CAO)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider l'offre de l'entreprise COLAS de Plouray pour un montant HT de 7317,00 € soit un montant TTC de 8780,40 €, entreprise la mieux disante.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°/ PROPOSITION DE RÉDUCTION D'HORAIRE DE LA POSTE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nouvelle proposition faite par la direction afin d'adapter les horaires d'ouverture du bureau de poste à compter du 2 janvier 2015 :

Lundi : fermé,
Mardi : 9H15-12H,
Mercredi : 9H15-12H,
Jeudi : 9H15-12H,
Vendredi : 9H15-12H,
Samedi : 9H15-12H les semaines impaires,

Cela représente 12H24 d'ouverture en moyenne par semaine. Aujourd'hui, l'ouverture est de 14H07 par semaine. Le changement porte sur la fermeture le lundi après-midi en raison du peu de fréquentation. Il est aussi très étonnant d'extrapoler le flux annuel du bureau de poste à partir de chiffres d'une semaine (semaine 13, fin mars de 2014 en l'occurrence). Il est à noter que cette période correspond à une fin de mois donc avant les versements de salaires ou de pension intervenant plutôt en 1^{ère} semaine du mois.

Une 2^{ème} proposition, consistait à garder 13H d'ouverture, avec maintien du lundi et fermeture du samedi. Cette proposition ne nous paraît pas recevable du fait du nombre d'utilisateurs plus important le samedi.

Pour rappel : une réduction d'horaires était déjà intervenue en avril 2011, de 15H à 14H07.

Une 3^{ème} proposition consiste au transfert de l'activité du bureau de poste sous la responsabilité de la commune moyennant une indemnité compensatrice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de refuser ces propositions de la Poste.
- **DEMANDE** en cas de fermeture le lundi après-midi, une ouverture tous les samedis en compensation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7°/ DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DASTUM :

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que l'association Dastum de Rennes demande une subvention. Cette association contribue à la sauvegarde de la culture régionale bretonne, et notamment à garder la mémoire d'artistes interprètes des chansons bretonnes.

En effet, elle va enregistrer un CD en l'honneur de Mr DRUMEL André de Guern. Ce projet de CD entre dans la collection intitulée « les grands interprètes de Bretagne ». Cette reconnaissance est l'aboutissement d'un engagement d'André DRUMEL au service du chant du pays de Pontivy.

Monsieur le Maire rappelle que Mr DRUMEL, ainsi que son épouse, ont donné de leur temps au service de la commune, en participant aux différentes manifestations organisées par les associations et notamment les écoles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention à l'association DASTUM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention à l'association DASTUM, d'un montant de 1000€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Les crédits nécessaires ont été prévus au compte 6574 du budget communal.

8°/ QUESTIONS DIVERSES

DÉNOMINATION DU NOUVEAU BÂTIMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle l'achat du bâtiment sis 1 Rue du Couvent au mois de juillet 2014. Ce bâtiment accueille actuellement, les enfants des écoles dans le cadre des activités périscolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dénommer ce bâtiment : ESPACE SOCIO-CULTUREL LA RUCHE.

INFORMATIONS

1°/ DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE :

Monsieur le maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation accordée à monsieur le maire par délibérations du Conseil municipal en date du 10 avril 2014 et complétée en date du 15 mai 2014 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de la délégation :

- Entreprise Hélios Atlantique : fourniture de 3 barrières pour sécuriser les flux entrées et sorties de la salle polyvalente : 496.80€ TTC.
- Entreprise Hélios Atlantique : divers marquages au sol en vue d'améliorer la sécurité : 23 44.62€ TTC et 1021.40€TTC.
- Entreprise Hélios Atlantique : panneau « cédez le passage » : 222.00€ TTC.
- Entreprise LE ROUZIC TP : travaux chemin de Talhouët : 1 062.00€TTC.
- Entreprise LE ROUZIC TP : travaux chemin de Kergouët: 2 526.00€TTC.
- Entreprise LORANS : réparation portail cimetière : 582.00€ TTC, non prise en charge par l'assurance.

- Entreprise BERNIER : réparation des portes de la salle polyvalente : 3 949.20€ TTC prise en charge par l'assurance.
- Entreprise Grevèse : Toiture de l'annexe du bâtiment de la poste : 3 413.26€ TTC.
- Bureau Vallée : achat de bureaux pour l'espace socio-culturel La Ruche : 1040.30€.

2°/ SPECTACLE DE NOËL POUR LES ENFANTS DES ÉCOLES

Madame GUILLEMOT Marianne, adjointe aux affaires scolaires informe l'assemblée que le spectacle de Noël offert aux élèves des deux écoles aura lieu le vendredi 5 décembre 2014 à 14H30 à la salle polyvalente et sera suivi d'un goûter. La Compagnie du Gouffignol présentera le spectacle : «Un Gouffignol facétieux pour un curieux magicien», pour un montant de 4.50€ par enfants présents (estimation : 100 enfants).

3°/ REPAS DU CCAS

Pour le repas du CCAS qui aura lieu le 19 octobre 2014 à 12H à la salle polyvalente, 140 personnes de 70 ans et plus ont répondu favorablement à l'invitation.

4°/ BILAN DE L'ÉTÉ – ASSOCIATION GUERN/MALGUENAC

Madame L'HOSTIS Stéphanie présente le bilan des activités de l'été de l'association Guern/Malguenac.

L'ALSH de l'été a accueilli 142 enfants, pendant 6 semaines (7 juillet au 14 août 2014).
3 Mini camps ont été organisés au village de Ty Nadan.

Dépenses : 23405.24€

- charge de personnel : 13640.24€
- Activités : 6354.04€
- Alimentation : 3220.46€
- Repas animateurs : 190.50€

Recettes : 16518.00€

- Facturation Guern : 5932.25€
- Facturation Malguénac : 10585.75€

Déficit de 6887.74€

5°/ RAPPORTS 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT DE PONTIVY COMMUNAUTÉ

Pontivy communauté compte 24 communes et environ 45 000 habitants en 2013 (intégration de Mûr de Bretagne et Saint Connec au 1^{er} janvier 2014). Pontivy Communauté est compétente depuis le 1^{er} janvier 2006 en matière d'assainissement non collectif et depuis le 1^{er} juillet 2011 en matière d'assainissement collectif et eau potable.

Service assainissement collectif SPAC

- Doit assurer l'hygiène publique et protéger l'environnement,
- 16 000 branchements pour environ 31 000 habitants desservis,
- 307 km de réseau de collecte, 22 stations d'épuration et 75 postes de relèvement,
- 855 logements à Guern (INSEE 2009) et 171 abonnés à l'assainissement collectif,
- Sur le territoire de Pontivy communauté 22 990 logements avec 15 782 abonnés (70% d'habitations desservies).
- Prix : 15,80€ pour 40m³ et 1.22€ le m³ supplémentaire,
- Projet 2014 pour Guern : mise en place des équipements d'auto surveillance et raccordement du village du Pradigo (45 branchements) pour un montant prévisionnel de 230 000€.

Service assainissement non collectif SPANC

- Doit assurer le contrôle de conception et la réalisation des dispositifs neufs et réhabilités.
- Doit effectuer un diagnostic des ouvrages et de leurs fonctionnements pour les dispositifs existants.
- Doit vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages ainsi que la réalisation des vidanges.
- Doit contrôler les ouvrages dans le cadre des ventes d'habitations à la demande des propriétaires.
- 855 logements à Guern (INSEE 2009) et 727 en assainissement non collectif dont 541 réellement contrôlés,
- En 2013 : 67 contrôles de conception et 46 en cours.
- 13 contrôles dans le cadre des ventes immobilières réalisées sur Guern en 2013.

Service public d'eau potable

- Les compétences transport et production ayant été transférées au syndicat départemental de l'eau au 1^{er} janvier 2012, seule la compétence distribution de l'eau potable est assurée par Pontivy communauté. La distribution de l'eau est un processus qui peut être décomposé en 4 étapes : le prélèvement, le traitement ; l'acheminement et le stockage et enfin la distribution de l'eau.
- 23 287 abonnés et environ 45 000 habitants.
- 1 545 km de réseau de distribution (85.72 km sur Guern), 27 ouvrages de stockage et 3 224 137 m³ consommés.
- 855 logements à Guern (INSEE 2009) et 734 abonnés.
- Projet 2014 : renouvellement du réseau d'eau potable secteur du pradigo pour un montant de 80 000€ HT.
- Pontivy communauté s'est substituée aux communes et aux syndicats pour les contrats en cours mais il existe encore un découpage par secteur et Guern dépend de l'ex Siaep de Baud. soit un prix au m³ de 2.53€ pour une facture type de 120 m³.

6°/ PLANNINGS DU GUERN MAGAZINE ET DU GUERN ACTUS

GUERN MAGAZINE :

La commission communication va établir un planning afin que le magazine soit disponible à la distribution lors du conseil municipal du 11 décembre.

Monsieur le Maire annonce que les articles du Guern Magazine sont à rendre pour le 31 octobre 2014.

La commission communale se réunira le 10 novembre 2014 à 20H30.

Dernière lecture du magazine le 2 décembre 2014.

La livraison de l'imprimeur des magazines est demandée pour le 7 décembre 2014 pour remise aux élus lors du conseil municipal du 11 décembre

Distribution avant Noël avec les colis des personnes de plus de 70 ans n'ayant pas participé au repas du CCAS.

GUERN ACTUS DE NOVEMBRE :

Monsieur le Maire rappelle que le Guern Actus de novembre est en préparation. Les articles étaient à déposer en Mairie pour le mercredi 15 octobre dernier délai.

Le Guern Actus devra être déposé pour le 30 octobre à la Poste pour une distribution le 3 novembre 2014.

7°/ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

la commémoration du 11 novembre se déroulera comme suit :

11 H 30 – Rassemblement cour de la Mairie,

11 H 45 – Dépôt de gerbes au monument aux morts,

12 H 00 – Vin d'honneur au bar Café de la Poste.

8°/ PLANNINGS FIN D'ANNÉE 2014 ET DÉBUT 2015

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

Logements sociaux au Lotissement Les Hauts de Bellevue : Réception des Travaux prévue le 14 novembre 2014.

Les 4 logements seront mis en location dès le 1^{er} janvier 2015. Les éventuels locataires intéressés peuvent s'inscrire dès à présent au secrétariat de la mairie ou directement auprès de Cap Lorient Habitat.

Les prix des loyers annoncés sont : T3 = 382,43 € + 15,94 € de jardin – un T2 = 294,27 + 12,12 € de jardin – autre T2 = 331,90 + 12,12 € de jardin.

Ces logements sont aux normes basses consommation (50 Kwh/m2)

Travaux d'assainissement à la Croix Marguerite et au Pradigo : Pontivy Communauté raccordera 47 habitations plus 7 en option (décision après résultat de l'appel d'offres).

CALENDRIER 2015 :

Conseil municipaux : jeudi 15 janvier 2015,

Réunions des adjoints : 8 et 22 janvier 2015,

SPECTACLES DE NOËL :

Le spectacle de Noël sera offert aux enfants des 2 écoles le vendredi 5 décembre 2014 à 14H30.

L'Arbre de Noël de l'école St Pierre aura lieu le vendredi 19 décembre 2014 à 20H.

L'Arbre de Noël de l'école des Korrigans aura lieu le samedi 20 décembre 2014 à 20H30.

VŒUX AU PERSONNEL :

Monsieur le Maire et les membres du conseil municipal présenteront leurs vœux au personnel le jeudi 18 décembre 2014 à 19H.

VŒUX DU MAIRE :

Vœux du Maire le samedi 10 janvier à 11H à la salle polyvalente.

Prochain conseil le jeudi 13 novembre à 20H30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.